

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 08 OCT. 1986

N° 3899 /15.08.01

Monsieur le président de la
fédération rwandaise de
football Amateur
KIGALI

Objet: utilisation du stade
régional de NYAMIRAMBO.

Monsieur le président,

Depuis le début du championnat national édition 1986 le stade régional de NYAMIRAMBO a été mis exceptionnellement à votre disposition conformément au souhait exprimé par l'assemblée générale de la fédération en date du 31 Août 1986 afin de faciliter la liquidation des dettes de certains clubs envers la fédération.

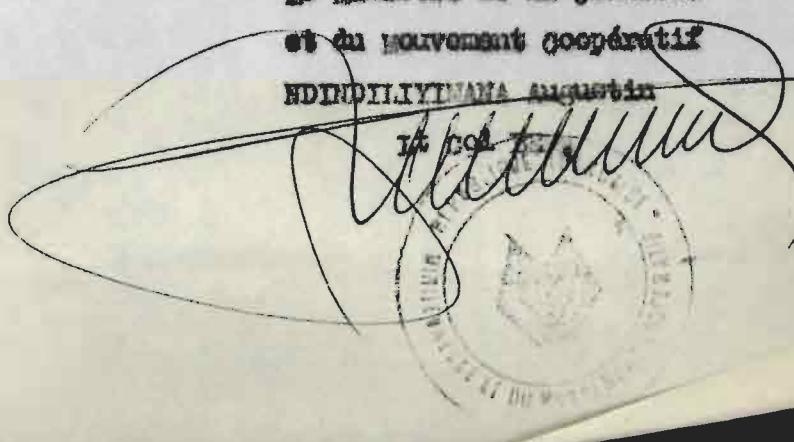
Nous avons dès lors constaté que des spectateurs s'attroupent exagérément dans l'ancienne tribune alors que la nouvelle reste presque vide à cause sans nul doute des prix différents des tickets. Afin de leur permettre de jouir pleinement du spectacle qu'offre le football et respecter le principe de la FIFA qui recommande aux fédérations nationales affiliées d'offrir des stades convenables, je vous demanderais de bien vouloir remédier à cette situation et revoir les prix de tickets en conséquence.

Je vous demanderais en outre d'indiquer sur les tickets les portes d'entrée afin de faciliter le maintien de l'ordre et la répartition des spectateurs dans toutes les ailes du stade. Il est souhaitable que ces différentes mesures soient mises en application dès la prochaine rencontre à programmer à ce stade.

à
Membre Bureau (pous)

Le ministre de la jeunesse
et du mouvement coopératif
MDINDILIYANNA Augustin

Et Cof



secretariat

chercher cette lettre

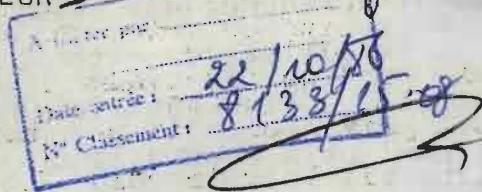
1780. 10. 86

Désports / Musili KARO

→ chercher la lettre de
référence et voir dans
quel esprit nous l'
avons rédigée - de gens
s'attroupe à l'opérence
dans le grand tribune
alors que le reste du stade
est vide - Nous savons
qu'il ne font pas seulement
voter l'opérence comme
veulent les partis mais
autour de cette lettre des
partis 30/09/00

REPUBLICHE RWANDAISE
FEDERATION RWANDAISE
DE FOOTBALL AMATEUR
C/o MIJEUCOOP
B.P. 1044 KIGALI

Urgent -
me faire des observations
Kigali, le 10/10/1986
N° 0171 /B.F./86



Objet : Utilisation du
Stade Régional
de NYAMIRAMBO.

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Nous accusons réception de votre
lettre n° 3899/15.08.01 du 8 Octobre 1986 par laquelle vous
nous demandez de réviser les prix des tickets pour les
matches de championnat ayant lieu au Stade Régional de
NYAMIRAMBO.

Effectivement l'Assemblée Générale
Ordinaire de la Fédération Rwandaise de Football Amateur, en
sa séance du 31 Août 1986, a décidé que la Fédération organise
certains matches de championnat au Stade Régional de
NYAMIRAMBO pour permettre aux clubs débiteurs envers la
Fédération de percevoir beaucoup de recettes et de rembourser
facilement leurs dettes.

Et le Stade Régional de NYAMIRAMBO
a été justement choisi non seulement en fonction de sa
capacité, car un match de championnat attire rarement plus de
4.000 spectateurs, mais surtout en fonction des possibilités
qu'il offre de pratiquer des prix différentiels, ceci étant
à la base de recettes plus importantes.

Autrement, à FRW 100 uniquement, les
clubs préféreraient jouer sur leurs propres terrains où ils
ne paient pas les frais de location et où ils sont sûrs de
récolter le même montant de recettes (cas des clubs PANTHERES
NOIRES et KIYOVU SPORTS). Quant aux autres clubs tels MUKURA,
RAYON SPORTS et ETINCELLES, ils n'accepteraient pas de
perdre le bénéfice de jouer à domicile pour venir jouer à
KIGALI récolter 300.000 FRW et dépenser 30.000 FRW de frais de
location, 40.000 FRW ou 80.000 FRW d'autres frais fixés
forfaitairement.

.../...

D'autre part, comme vous le constaterez sur le tableau en annexe, l'affluence des spectateurs est plus fonction de l'enjeu et de la qualité du match que du niveau du prix, car les amateurs de football et "les fanatiques des équipes" acceptent de payer n'importe quel prix pour voir un match important tandis que d'autres n'iraient pas le voir même s'il était gratuit.

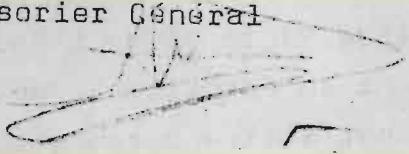
Si le prix est ramené à FRW 100 uniquement, le manque à gagner par journée sera de 200.000 FRW en moyenne (500.000 FRW - 300.000 FRW), soit 3.400.000 FRW pour 17 journées qui restent, ce qui implique une perte de 340.000 FRW pour le compte de location du stade et de 510.000 FRW pour la Fédération à titre de pourcentages sur les recettes des clubs.

Vu ce qui précède, nous vous demanderions, Monsieur le Ministre, de permettre le statu quo en vue d'assainir les finances de la Fédération et des clubs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

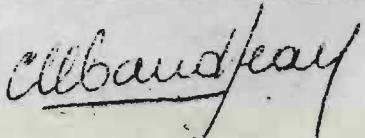
Pour le Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur en mission

SICAMUMPAKA Dominique
Trésorier Général


C.P.I. à :

- Monsieur le Membre du Bureau
Fédéral (Tous)

MBANDA Jean
Secrétaire Général



A N N E X E

Match PANTHERES NOIRES - MUKURA V.S.
du 28.09.1986

Tickets vendus

FRW 300 x 99 = 29.700
FRW 200 x 1.360 = 272.000
FRW 100 x 2.303 = 230.300

532.000 pour 3.762 spectateurs

Match KIYOVU SPORTS - STIR F.C.
du 05/10/1986

Tickets vendus

FRW 300 x 97 = 29.100
FRW 100 x 2.777 = 277.700

306.800 pour 2.874 spectateurs